

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

Lieu : Salle du conseil Municipal - Brionne

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président

« Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Excusés :

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Absent :

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand SIMON,

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Madame Nora GOSSET, Responsable Ressources Humaines

Madame Dominique BOITEL, Responsable communication

Madame Nathalie GIGAN, Référente Ressourcerie

Madame Marlène Cordey, Gestionnaire aux Affaires Générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président, ouvre la séance à 9 heures 35.

ÉTAT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 8 MARS 2023

Huit décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE BUREAU DU 8 FEVRIER ET 8 MARS 2023

Les procès-verbaux sont approuvés, sans modification, en séance.

PROJETS DE DÉCISIONS DU BUREAU

AUTORISATION DU PRÉSIDENT A SIGNER UNE CONVENTION AVEC BRANGEON ECOSERVICES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS A AMFREVILLE LA CAMPAGNE

M. Person présente le dossier et précise que la plateforme a été transférée au SDOMODE par ROUMOIS SEINE en 2020.

M. Marouard précise avoir rencontré l'entreprise Brangeon pour discuter des modalités de transfert de la convention, à la suite du rachat de la société ECOSYS, exploitant de la plateforme.

M. Person ajoute que la nouvelle convention durera jusqu'en octobre 2024, date de fin du marché de de traitement des déchets verts de la CASE. Il précise que les conditions tarifaires avec Brangeon seront les mêmes qu'avec ECOSYS.

M. Marouard conclut en précisant que comme il a été délibéré par les membres du comité syndical le 22 juin 2022, le SDOMODE reprendra la gestion de la plateforme d'Amfreville à partir de la fin de cette convention le 1^{er} novembre 2024.

Les membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Sachant que le SDOMODE a repris à la communauté de communes du Roumois Seine l'intégralité de la compétence des hauts de quais dont notamment la gestion des déchets verts de l'ancienne communauté de communes d'Amfreville Saint-Amand à compter du 28 avril 2020 ;

Sachant le SDOMODE doit assurer l'exécution des contrats, conventions et autres diverses jusqu'à la fin des délais contractuels dont notamment la convention de traitement des végétaux signée avec ECOSYS, unique exploitant de la plateforme d'Amfreville Saint-Amand ;

Sachant que le Tribunal de commerce de Nantes a ordonné la cession de l'entreprise ECOSYS au profit de la société BRANGEON ECOSERVICES ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de traitement des végétaux de la déchèterie d'Amfreville Saint-Amand avec la société BRANGEON ECOSERVICE.

Article 2 : La convention débutera le 1er mars 2023 jusqu'au 31 octobre 2024, date de la reprise de la plateforme d'Amfreville par le SDOMODE.

Article 3 : Le prix forfaitaire annuelle de traitement est fixé à 70 000 € HT soit 5 833.33 € HT par mois.

Article 4 : D'inscrire annuellement, aux budgets des années couvertes par la convention, les dépenses attendues.

LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LES EMPRUNTS NECESSAIRES AU FINANCEMENT DE NOS INVESTISSEMENTS

M. Person présente le dossier et explique les besoins d'emprunts du SDOMODE pour l'année 2023. Il précise qu'il est fort probable que nous ne recevions que des offres à taux variables.

M. Beaudouin souhaite que dans ce cas, il soit demandé un taux capé pour permettre de sécuriser le montant des mensualités.

Les membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la délibération 2023-028 du 22 mars 2023, par laquelle les membres du Comité Syndical ont approuvé le Budget Primitif 2023, avec recours à l'emprunt ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant, à lancer une consultation auprès des banques pour l'obtention de quatre prêts aux meilleures conditions possibles pour un montant total de 2 100 000 € répartis comme suit :

- Emprunt de 250 000 € sur une durée de 5 ans ;
- Emprunt de 500 000 € sur une durée de 10 ans ;
- Emprunt de 800 000 € sur une durée de 15 ans ;
- Emprunt de 200 000 € sur une durée de 20 ans.

Article 2 : Les conditions de consultation sont les suivantes :

- Indexation EURIBOR ou €STER ;
- Possibilité de répondre en taux fixe ou variable ;
- Dans le cadre d'une offre à taux variable, proposition d'un taux maximum (cap)
- Amortissement linéaire (capital constant) ;
- Transparence de l'offre (marge appliquée en la distinguant de l'indexation) ;
- Montant et détail des commissions ;
- Montant et formule de calcul des indemnités de remboursement anticipé.

Article 3 : D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

NOTES D'INFORMATION

ORGANISATION DES SERVICES DU SDOMODE

M. Delaporte présente le dossier et précise que M. Person a réorganisé les services autour 2 nouvelles arrivantes qui sont présentées aux élus ; Mme Boitel, responsable communication et Mme Gigan, référente ressourcerie.

M. Legros demande quel est l'effectif du SDOMODE.

M. Person répond que le SDOMODE est composé de 85 agents. Il précise que l'équipe du centre de tri est renforcée par 10 personnes de Parec.

M. Beaudouin demande s'il reste des postes non pourvus.

Mme Gosset lui répond que non, hormis le recrutement d'un chargé de communication qui sera à réaliser, à la suite du départ de Romain Adolphe et précise qu'un stagiaire va arriver au service informatique.

M. Delaporte prend la parole pour insister sur l'importance de la communication auprès de Dominique Boitel : « Certains messages ont du mal à passer même avec les maires. » Il ajoute qu'il a demandé que des affiches soit placées sur les bennes à encombrants pour connaître les coûts de traitement de celles-ci.

M. Marouard en profite pour montrer aux élus, l'affiche qui annonce un coût de 501€ de traitement pour une benne d'encombrant.

M. Beaudouin demande s'il y a des informations sur ce qu'il est possible de faire à la place de jeter dans ces bennes ?

M. Marouard répond qu'il est indiqué de se rapprocher des gardiens pour connaître les filières de recyclage.

M. Beuriot pense que cette information n'est pas assez mise en avant.

M. Person et Marouard vont donc retravailler cette affiche pour une meilleure lisibilité.

M. Van Den Driessche alerte les élus sur la présence dans ces bennes de nombreuses fenêtres qui pourraient être valorisées dans la filière bois si les verres étaient retirés.

M. Person répond que la filière REP bâtiment qui doit se mettre en place dès 2023, devrait permettre de régler ce problème.

M. Beuriot ajoute vis-à-vis de la communication : « J'ai le sentiment que certains de nos administrés sont plus informés que certains de nos collègues. J'ai proposé à destination des élus des réunions sur la tarification incitative à nos 5 ex communautés de communes du 11 avril au 2 mai »

M. Simon rejoint M. Beuriot : « Nous en avons fait également et on a bien précisé qu'ils étaient les premiers maillons de la chaîne. »

M. Beuriot ajoute : « Il nous faut convaincre un maximum de conseillers municipaux. Il faut un discours uniforme entre toutes les intercom. »

M. Van Den Driessche ajoute qu'il serait peut-être bien qu'un agent du service communication du SDOMODE puisse être présent à ces réunions.

M. Delaporte précise : « On veut un maximum de contact avec les élus, quand on nous invite on vient. Il faut la jouer collectif, il faut instaurer une communication positive vis-à-vis de tous nos élus. »

M. Beuriot ajoute que le vote du budget de l'ITBN avait lieu la veille avec une augmentation globale de 10% : « Dans ce contexte inflationniste, c'est la double peine. Ce fût l'occasion de dire à tous que le taux de TEOM n'a pas bougé. Pour une grande partie des administrés, il a même baissé. J'ai dit que nous avons été contraints au SDOMODE de prévoir une hausse des cotisations mais que les premiers effets de la tarification incitative étaient déjà présents. Ce qui est un exemple de bonne gestion et de politique volontariste. On a un levier formidable car on a des marges de manœuvre importantes sur la réduction des déchets. Le tout est de convaincre. »

M. Simon ajoute que convaincre les maires et leurs conseillers est très important.

M. Beaudouin pense qu'il faut peut-être que le SDOMODE réalise un document support facile avec des messages simples à destination de toutes les communes.

M. Beuriot ajoute que c'est une bonne idée mais qu'il faut une bonne explication avec.

M. Provost rejoint les élus : « c'est important de convaincre le maire. Et s'il y a un support précis simple avec exemples, l'information devrait passer partout.

M. Van Den Driessche demande aux élus de l'ITBN, s'ils ont des retours avec les visites des ADT auprès des administrés ?

M. Beuriot répond que pour l'instant 30% de la population a reçu la visite des ADT. Le retour global des habitants est plutôt bon : « ils s'intéressent et posent des questions ». Il y a seulement un problème d'ajustement du message par rapport au forfait.

M. Person répond qu'il n'est plus légalement possible de facturer au forfait, il faut facturer un prix de collecte au litre, dès le premier litre collecté.

M. Legros pense qu'il serait bien d'appliquer à toutes les communautés de communes du territoire la même règle de calcul pour plus de cohérence.

M. Beaudouin serait intéressé par un retour d'expérience afin d'éviter de commettre les mêmes erreurs.

M. Beuriot précise que l'ITBN vient de missionner un bureau d'étude CALIA et que d'ici fin juin une restitution sera faite. Il propose d'en faire profiter tout le monde au fur et à mesure.

M. Person en profite pour prévenir les élus qu'un groupe de travail a débuté où sont invités les vice-présidents en charge des OM de chaque communauté de communes ainsi que leurs techniciens. Il ajoute qu'à lieu la semaine suivante une nouvelle réunion avec l'agglomération du Bocage Bressuirais

qui obtient le meilleur résultat en TEOMI avec 90 kg par an par habitant. Il demande si les élus pensent qu'il faille inviter davantage d'élus ?

M. Beuriot répond que le bureau pourrait être invité.

M. Person précise que toutes les collectivités ont été invitées sauf INSE car il est possible que l'INSE sorte du SDOMODE à la fin de l'étude. Il invite tous les élus qui le souhaitent à venir à la réunion du mercredi 12 avril à 9h à la ressourcerie.

ETUDE RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE COLLECTE PAR LE SDOMODE : ETAT D'AVANCEMENT

M. Person présente le dossier et précise qu'à toutes les réunions de bureaux, un point sur l'avancement de cette étude sera proposé. Il détaille plusieurs sujets dont :

- Recueil des informations

M. Person explique que les demandes d'informations se font par mail et que les retours se font sans difficultés, hormis pour la communauté de communes du Roumois qui attend une validation juridique.

M. Beaudouin demande si ce manque d'implication pourrait poser problème dans l'étude ou marquer un rejet de cette étude par le Roumois.

M. Person pense que non. Lors des réunions de présentations avec les élus, le projet est plutôt bien accepté.

- Création d'un groupe de travail TEOMI/biodéchets

M. Person annonce que cette partie a déjà bien été détaillée dans le note précédente et invite tous les élus qui le souhaitent à rejoindre ce groupe de travail.

- Synthèse des retours d'expérience d'autres EPCI ou syndicats

M. Person présente le tableau et précise qu'il sera mis à jour au fur et à mesure de l'étude.

M. Van Den Driessche constate que les autres EPCI ou syndicat sont nettement meilleurs en ce qui concerne les tonnages d'OM par habitant.

M. Person précise que 100 tonnes d'OM de moins représenteraient une économie de 2 000 000 € par an de traitement.

M. Beuriot ajoute qu'avec l'investissement des premières années pour les biodéchets et la mise en place de la tarification incitative, les économies ne se feront pas ressentir immédiatement mais à terme il est possible d'y arriver.

M. Delaporte conclut : « Le message qu'il faut faire passer, c'est que l'on fera tout pour ne pas faire augmenter cette taxe pour nos citoyens. »

- Fréquence de collecte des déchets des territoires du SDOMODE

M. Person présente ce point qui n'appelle aucune remarque.

- Subventions relatives à la collecte sélective en porte à porte

M. Person annonce aux élus qu'il y a encore des subventions à aller chercher, auprès de CITEO, si des collectivités souhaitent modifier leur fréquence de collecte, avec le financement de bacs de collecte sélective.

- Difficulté d'identification de l'actuelle répartition de compétences entre le SDOMODE et ses adhérents

M. Person présente le dossier et explique que dans de nombreux domaines, certains habitants, mais aussi élus ou agents des communautés de communes adhérentes, ne savent pas très bien qui exerce les compétences en ce qui concerne la gestion des déchets et il donne des exemples.

M. Beaudouin pense que c'est normal car le SDOMODE communique beaucoup.

M. Person répond que justement « les services communication se marchent un peu sur les pieds »

M. Bernard pense qu'il y a effectivement un problème et que à priori tout le monde doit passer le même message et qu'il y a un manque de communication entre les ADT du SDOMODE et des communautés de communes.

M. Beuriot conclut en annonçant finalement que : « Tout le monde est perdu », et que le fait que le SDOMODE reprennent la compétence traitement et collecte des déchets est peut-être une solution à ce flou dans la répartition des compétences.

- Facturation des gros producteurs : TEOMI et Redevance Spéciale

M. Person explique le dossier en annonçant qu'avec la mise en place de la TEOMI, les recettes liées aux professionnels seront fortement modifiées. En effet certains gros producteurs payent aujourd'hui un coût de traitement de leurs OM bien inférieurs au coût réelle des tonnages collectés. A l'inverse certaines grosses entreprises payent une forte taxe alors qu'elles ne sortent que de faibles tonnes d'OM. Il ajoute qu'un gros travail pour cibler ces gros producteurs sera nécessaire afin de les inciter à mieux trier. Il faudra également étudier le calcul de la redevance spéciale, avec la mise en place de la TEOMI.

- Collecte des déchets de marchés.

M. Person présente le dossier.

M. Legros pense qu'il faudrait voir avec les agents communaux pour apporter ces déchets en déchèterie.

M. Person lui répond que c'est possible pour les petits marchés, mais que l'on peut proposer une autre solution pour les gros.

M. Beuriot ajoute que pour l'ITBN, la collecte des marchés est prévue au marché de collecte avec SEPUR.

M. Delaporte ; « Ce que l'on veut, c'est d'essayer de faire le plus possible de tri pour éviter que tout parte en OM. »

M. Beuriot ajoute : « on peut effectivement trouver des solutions. Il y a la question de la saisonnalité à ne pas négliger. »

M. Person termine : « Il y a quelque chose à faire et c'est à l'étude, car le fait que tous les flux soient mélangés en fin de marché donne une très mauvaise image ».

- Pouvoir de police spéciale « déchets »

M. Person présente l'étude et annonce que le transfert de ce pouvoir spécial à la carte est possible, chaque maire pourra décider de conserver ou non son pouvoir de police spécial déchets.

M. Delaporte ajoute que l'essentiel c'est que ce pouvoir soit exercé.

M. Beuriot pense que sur cette question il faut mieux que ce soit harmonisé au niveau du syndicat, et que si ce pouvoir n'est pas exercé, c'est la maire que les administrés iront voir.

RETOUR DE LA JOURNEE D'ECHANGE ADEME/REGION NORMANDIE DU 29 MARS 2023

Par un manque de temps, ce dossier n'a pas été détaillé mais les élus ont pu repartir avec la présentation de la première partie de cette réunion.

PROCHAINES RÉUNIONS

Bureau : 3 mai 2023 à 9 heures 30 dans la salle du conseil municipal de Brionne

Bureau : 7 juin 2023 à 9 heures 30 dans la salle du conseil municipal de Brionne

Comité syndical : 28 juin 2023 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval

La secrétaire de séance,
Monsieur Bertrand SIMON

